



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général
Direction des élections, de la légalité et de l'environnement
Bureau des élections, de la réglementation
et des procédures environnementales

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SCEA PERAULT André et Jacques
à Houlbec-Cocherel et Douains**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/1076, il a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par la SCEA PERAULT André et Jacques en vue de procéder à l'extension d'un élevage bovin sur les communes de Houlbec-Cocherel et de Douains.

L'enquête se déroulera pendant **33 jours consécutifs du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers, et l'information d'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Normandie en tant qu'autorité environnementale, consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques>) sera déposé dans les mairies de Houlbec-Cocherel et de Douains, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Houlbec-Cocherel siège de l'enquête ou par voie électronique à pref-projet-sceaperault@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Christian BAISSE, responsable sureté industrielle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes:

Houlbec-Cocherel:

- lundi 2 septembre 2019 de 16h à 19h,
- samedi 21 septembre 2019 de 9h à 12h,
- jeudi 26 septembre 2019 de 16h à 19h.

Douains:

- vendredi 4 octobre 2019 de 16h30 à 19h30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

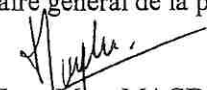
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SCEA PERAULT André et Jacques 13 rue de la Cailletterie à Houlbec-Cocherel (27120).

Le présent avis est affiché dans les mairies de Houlbec-Cocherel, Douains, Chambray, Champenard, la Heunière, Ménilles, Rouvray, la Chapelle-Longueville, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Sainte-Colombe-près-Vernon, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Vincent-des-Bois, Saint-Pierre-la-Garenne, Villez-sous-Bailleul, Vernon, Saint-Marcel, Rouvray, Hardencourt-Cocherel, Vaux-sur-Eure, Ménilles et Pacy-sur-Eure ainsi qu'au voisinage des sites de la SCEA Perault à Houlbec-Cocherel et à Douains.

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture


Jean-Marc MAGDA